



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 15 septembre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2004-1391

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 31 AOÛT 2004 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 31 août 2004 et de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 1<sup>er</sup> septembre 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-1392

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 72 787,07 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - 346 631,99 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 - 2 808,05 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 30 - 258 530,17 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 32 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 30 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	72 787,07 \$	30 août au 3 septembre 2004
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	346 631,99 \$	30 août au 3 septembre 2004
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	2 808,05 \$	30 août au 3 septembre 2004
Liste des embauches numéro 30	Embauches de personnel temporaire	258 530,17 \$	23 au 27 août 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1393**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-34 - 163 666,59 \$ - PÉRIODE DU 26 AOÛT AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-34 d'un montant total de 163 666,59 \$ pour la période du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1394\***      **RÈGLEMENT NUMÉRO 169-1-2004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-2003 AFIN DE REMPLACER LE PLAN MONTRANT LES IMMEUBLES IMPOSABLES DANS LE PROJET MANOIR LAVIGNE, PHASE 6A-2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 169-1-2004 modifiant le règlement numéro 169-2003 afin de remplacer le plan montrant les immeubles imposables dans le projet Manoir Lavigne, phase 6A-2.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1395**      **SOUSSION 2004 SP 170 - MARC CLÉROUX RÉNOVATION INC. - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TRAVAUX D'ESSAI, DE RÉGLAGE ET D'ÉQUILIBRAGE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 216 707,10 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Marc Cléroux Rénovation Inc., 50C, boulevard Saint-Raymond, suite 206, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, pour les travaux de réaménagement d'espaces à bureaux et travaux d'essai, réglage et équilibrage (ERE) des systèmes mécaniques de l'Édifice Pierre-Papin, 144, boulevard de l'Hôpital pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages, au montant total de 216 707,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 juillet 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10002-023-46997	25 169,83 \$	Aménagements des locaux fusion arts, cult. & lettres, serv.tech., loisirs, fêtes, festi.
06-10002-022-46998	86 960,12 \$	Aménagements des locaux fusion culture et loisirs dir. module
06-10002-020-46999	37 567,77 \$	Aménagements des locaux fusion C. de service sec. Gatineau
06-10002-018-47000	3 462,63 \$	Aménagements des locaux fusion Cour municipale (sauf salle d'audition)
06-10002-015-47001	5 030,65 \$	Aménagements des locaux fusion revenus
06-10002-013-47002	28 044,11 \$	Aménagements des locaux fusion divers
06-10002-010-47003	17 284,00 \$	Aménagements des locaux fusion évaluation
04-13493	13 187,99 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10002-032	173 789,31 \$		Aménagements des locaux fusion // amendement numéro 1
06-10002-023		3 174,69 \$	Aménagements des locaux fusion // arts, cult. & lettres, serv.tech., loisirs, fêtes, festi.
06-10002-022		86 960,13 \$	Aménagements des locaux fusion // culture et loisirs dir. module
06-10002-020		35 166,37 \$	Aménagements des locaux fusion // C. de service sec. Gatineau
06-10002-018		3 455,98 \$	Aménagements des locaux fusion // Cour municipale (sauf salle d'audition)
06-10002-013		28 044,11 \$	Aménagements des locaux fusion // divers
06-10002-010		16 988,03 \$	Aménagements des locaux fusion // évaluation

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1396\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET SOMMET CÔTE D'AZUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Groupco B.L. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur le lot numéro 2 306 728 étant le projet Sommet Côte d'Azur;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Groupco B.L. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Sommet Côte d'Azur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Groupco B.L. concernant le projet Sommet Côte d'Azur.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Groupco B.L. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet Sommet Côte d'Azur.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils le Groupe-Conseil GÉNIVAR inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils susmentionnée et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien, dans le projet Sommet Côte d'Azur.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1397

**ACQUISITION DE SERVITUDES - LOT NUMÉRO 1 934 666 PARTIE - BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC. - 60 000 \$ - COLLECTEUR MONDOUX, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'obtenir une servitude pour la réalisation de la phase II du collecteur Mondoux;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'acquisition confirmé par le cédant en date du 30 juillet 2004, se situe à l'intérieur des montants prévus à cette fin au budget de réalisation du projet (règlement numéro 199-2004) et de l'évaluation de la valeur marchande établie par la Société de recherche & d'évaluation immobilière en date du 6 juillet 2004 et que l'accord autorise également la Ville de Gatineau à débiter les travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'acquérir aux conditions de l'offre de Bowater produits forestiers du Canada inc. en date du 30 juillet 2004, représentant un montant de 60 000 \$ plus les taxes applicables, les servitudes pour fins de construction et de maintien d'un égout collecteur sur une partie du lot numéro 1 934 666 et montrée au plan numéro 3711, préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre.

M<sup>e</sup> Allan Bourdages est mandaté pour préparer les documents aux fins de la présente. Les frais reliés à la préparation des documents notariés s'élèvent à une somme approximative de 2 300,50 \$ incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30199-006-47004	2 160,50 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout collecteur Mondoux
06-30199-006-47005	64 815,00 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout collecteur Mondoux
04-13493	4 340,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30199-019	5 717 \$		Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout // aqueduc - travaux ponctuel
06-30199-006		5 717 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout // collecteur Mondoux

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1398\* VENTE PARCELLAIRE DU LOT NUMÉRO 1 287 661 EN ARRIÈRE LOT DU 32, RUE TAYLOR - PARCELLE A - MANON LEFEBVRE ET FRÉDÉRIC BOULANGER - 2 000 \$ ET 32, RUE HANSON - PARCELLE B - ANNE DICKASON - 2 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau possède le lot résiduel numéro 1 287 661;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires riverains ont manifesté leur intérêt à l'acquisition d'une partie du lot d'une superficie de 33,1 m<sup>2</sup> pour chacun;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot n'a pas d'utilité pour la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu deux offres d'achat pour deux parties de lot numéro 1 287 661 d'une superficie de 33,1 m<sup>2</sup> chacune et ce, à la valeur marchande établie par monsieur Charles Lepoutre, évaluateur agréé;

**CONSIDÉRANT QUE** la division des transactions immobilières recommande l'aliénation de 66,2 m<sup>2</sup> ±, du lot numéro 1 287 661 tel qu'identifié aux annexes 1 comme parcelle « A » et parcelle « B » :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre une partie du lot numéro 1 287 661 partie nouveau lot à définir.

Les conditions de vente sont sans garantie pour défauts cachés et conformes à l'offre d'achat.

PARTIE DE LOT	SUPERFICIE	ACHETEUR	PRIX
1 287 661 ptie (Parcelle A)	33,1 m <sup>2</sup> ±	Manon Lefebvre & Frédéric Boulanger	2 000 \$ TPS et TVQ en sus, si applicables
1 287 661 ptie (Parcelle B)	33,1 m <sup>2</sup> ±	Anne Dickason	2 000 \$ TPS et TVQ en sus, si applicables

La Ville peut exiger la signature de l'acte de vente et le paiement du prix de vente dans les 90 jours de l'acceptation de la présente mais sujet au délai requis pour la création des lots vendus.

La Ville est responsable de la subdivision des lots et les acheteurs assument les frais relatifs aux documents légaux.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1399

**RENOUVELLEMENT DU BAIL - PALESTRE (24 MOIS) - GESTION MARTIN JOSÉE INC. - 795, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de renouveler le bail pour l'édifice du 795, boulevard Saint-René ouest pour les besoins du Service des loisirs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité renouvelle le bail en cours à intervenir entre la Ville de Gatineau et Gestion Martin Josée inc., à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 pour le 795, boulevard Saint-René ouest pour la période prévue au bail, soit 24 mois avec privilège de retrait sur avis de 6 mois et option additionnelle pour 12 mois.

Le loyer annuel prévu pour cette période est de 80 000 \$ plus taxes pour l'année 2005, 85 000 \$ plus taxes pour l'année 2006, et 85 000 \$ plus taxes pour l'année 2007 (optionnel).

Les fonds à cette fin sont pris à même le poste budgétaire 71040-511 et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005, 2006 et 2007 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et précisant les modifications apportées au bail initial.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1400

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC UNE FERME D'ÉLEVAGE ET DE PENSION DE CHEVAUX AU 776, CHEMIN DU SIXIÈME-RANG - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été formulée par monsieur Normand Dessureault afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée pour un éleveur de chevaux sur le lot numéro 1 371 199, du cadastre du Québec, soit au 776, chemin du Sixième-Rang;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a appuyé, par sa résolution numéro CE-2004-1135 adoptée le 7 juillet 2004, la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation du lot numéro 1 371 199, du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction d'une habitation unifamiliale est conforme aux règlements de zonage numéro 1005-99 et de lotissement numéro 1006-99 de l'ex-Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, la Ville de Gatineau confirme qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande de construction d'une habitation unifamiliale avec l'exploitation d'une ferme d'élevage et de pension de chevaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif agricole a procédé à l'étude de cette demande et en recommande l'appui :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la recommandation du Comité consultatif agricole, appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot numéro 1 371 199, du cadastre du Québec, soit dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée au 776, chemin du Sixième-Rang.

Adoptée

**CE-2004-1401**

**SUBVENTION DE 500 \$ - COMITÉ DES RÉSIDANTS ET MAISON COMMUNAUTAIRE DANIEL-JOHNSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Comité des résidents et maison communautaire Daniel-Johnson, à l'attention de madame Myriam Cotnoir, coordonnatrice, 8, rue Le Breton, appartement 2, Gatineau, Québec, J8Z 1G3, à titre de subvention pour l'élaboration des différentes activités planifiées pour l'année 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	500 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-671	600 \$		Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier // fourn. de bureau
11407-972		600 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1402**

**SUBVENTION DE 100 \$ - PAROISSE SAINT-PIERRE-CHANEL - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$, à la paroisse Saint-Pierre-Chanel, 180, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3J5, dans le cadre de leur souper bénéfice qui se tiendra le 3 octobre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1403 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - RÉVISION DU PLAN D'URBANISME - RICHARD JENNINGS ET SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Richard Jennings et Simon Racine à participer à une rencontre avec la direction de la planification du Service d'urbanisme de la Ville de Vancouver, Colombie-Britannique, qui aura lieu du 12 au 16 octobre 2004 et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, pour un montant maximum de 3 500 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-311 « Conseil municipal – congrès et colloques ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30018	1 750 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30187	1 750 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

\*\*\* **Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.**

**CE-2004-1404 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME MONIQUE LAJOIE, DACTYLO-RÉCEPTIONNISTE À LA GALERIE MONTCALM, DIVISION DE LA DIFFUSION CULTURELLE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QU'**après une analyse des opérations et des tâches essentielles pour le service à la clientèle, il y a lieu de prolonger l'engagement temporaire de madame Monique Lajoie :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de madame Monique Lajoie, dactylo-réceptionniste à la galerie Montcalm, division de la diffusion culturelle, Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de madame Monique Lajoie sera celui de la classe 03, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72320-132 – Galerie Montcalm – Temporaire – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1405 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DES INSPECTEURS-CALCULATEURS RÉSIDENTIELS AU SERVICE D'ÉVALUATION, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ces employés sont affectés temporairement au Service d'évaluation à titre d'inspecteur-calculateur résidentiel en provenance des secteurs de l'ex-Ville d'Aylmer, de l'ex-Ville de Buckingham, de l'ex-CUO et de l'ex-Ville de Gatineau;



**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée aux salaires de ces employés atteindra la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la prolongation de l'engagement temporaire des personnes salariées cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer et de l'ex-Ville de Gatineau nécessite une entente avec le syndicat des cols blancs;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire des employés suivants et ce, jusqu'au 31 décembre 2004 :

Secteur de l'ex-Ville d'Aylmer :

- Pascal Cronier

Secteur de l'ex-Ville de Buckingham :

- Mélanie Beaudoin
- Lucie Lépine

Secteur de l'ex-CUO :

- René Beaudoin
- Réjean Bouthillier
- Sébastien Deschamps
- Gilles Fortin
- Pierre Gélinau
- Guylaine Houle
- Renée Proulx
- Marc Richard
- Mélanie St-Cyr
- Richard Smith
- Line Vallée

Secteur de l'ex-Ville de Gatineau :

- Mélanie Paquette
- Jaël Payer

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la prolongation temporaire de ces employés, inspecteur-calculateur résidentiel au Service d'évaluation, Module de l'aménagement et du développement du territoire, conditionnellement à ce que pour les personnes salariées de l'ex-Ville d'Aylmer et de l'ex-Ville de Gatineau, une entente soit conclue avec le syndicat des cols blancs et ce, jusqu'au 31 décembre 2004. Il est à noter que le salaire de ces employés demeurera le même.

Ce comité autorise le Service des ressources humaines à conclure une entente avec le syndicat des cols blancs afin de prolonger l'engagement temporaire des personnes salariées de l'ex-Ville d'Aylmer et de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-132 – Service d'évaluation – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1406

**DÉMISSION DE MONSIEUR SÉBASTIEN TREMPE AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sébastien Trempe, occupant le poste de pompier au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de monsieur Sébastien Trempe, au poste de pompier au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 19 août 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Sébastien Trempe les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Sébastien Trempe de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1407

**SOUSSION 2004 SP 177 - LES PAVAGES CHENAIL INC. - REVÊTEMENT ASPHALTIQUE (COUCHE D'USURE) BORDURES ET TROTTOIRS - PROJET VERSANT CÔTE D'AZUR - PHASES 4A, 4B, 4C ET 4D - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 524 737,32 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Pavages Chenail Inc., 104, boulevard Saint-Rémi, C.P. 246, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0, pour les travaux de revêtement asphaltique (couche d'usure) de trottoirs et de bordures pour le projet Côte d'Azur, phases 4A, 4B, 4C et 4D, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 524 737,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 31 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10520-003-47006	138 574,47 \$	Projet versant Côte d'Azur phases 4A à 4D bordures et trottoirs
06-10520-002-47007	354 229,26 \$	Projet versant Côte d'Azur phases 4A à 4D asphalte d'usure
04-13493	31 933,59 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10520-008	282 417,73 \$		Projet versant Côte d'Azur phases 4A à 4D // amendement 1 2004
06-10520-003		24 274,47 \$	Projet versant Côte d'Azur phases 4A à 4D // bordures et trottoirs
06-10520-002		258 143,26 \$	Projet versant Côte d'Azur phases 4A à 4D // asphalte d'usure

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2004.

Adoptée

\*\*\*

Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.

**CE-2004-1408**     **SOUSSION 2004 SP 185 - ED. BRUNET ET ASSOCIÉS CANADA INC. - MODIFICATIONS AU POSTE DE POMPAGE TOURAINE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 94 736,89 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Ed. Brunet & associés Canada Inc., 9, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M4, pour les travaux de modifications au poste de pompage Touraine au montant total de 94 736,89 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-001-47008	88 971,55 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom station pompage Touraine
04-13493	5 765,34 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1409**     **SUBVENTION DE 850 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de l'Île de Hull à l'attention de monsieur Martin Letarte, trésorier, 50, rue Dussault, appartement 407, Gatineau, Québec, J8X 4G2, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 18 septembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	850 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1410\***     **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR ANDRÉ CADIEUX À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur du Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil l'engagement contractuel de monsieur André Cadieux à titre de directeur du Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement pour une période de cinq ans et ce, à compter du 18 octobre 2004 jusqu'au 17 octobre 2009 inclusivement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Administration-édifices – Régulier – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-1411

**FERMETURE DE RUE POUR UNE VENTE DE VOITURES SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LA RUE JEAN-PROULX NORD ET LE CHEMIN FREEMAN, LE DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2004 - DE 8H30 À 17H30 – DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC – LOUISE POIRIER ET DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER – PIERRE PHILION**

**PROPOSÉE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Pascal Dupont, organisateur de la Grande vente du boulevard, à fermer complètement le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Jean-Proulx Nord et Jean-Proulx Sud ainsi que les deux voies en direction sud avec déviation sur les voies direction nord du boulevard Saint-Joseph entre le chemin Freeman et la rue Jean-Proulx Nord, sauf pour les véhicules d'urgence, le dimanche 26 septembre 2004, de 8h30 à 17h30, pour une vente gigantesque de voitures, le tout selon les conditions suivantes :

- Assurer un nombre suffisant de places de stationnement hors rue pour la clientèle;
- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et/ou de la Ville de Gatineau concernant la fermeture de rue;
- Assurer un nombre suffisant de personnes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation aux carrefours;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et la mise en opération des feux de circulation sur le clignotant durant l'événement;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement et canaliser les traverses de piétons en un maximum de trois endroits;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- Dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service d'ingénierie, section circulation et signalisation, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances "Responsabilité et indemnisation" et "Responsabilité civile générale" (3 000 000 \$).

Adoptée

---

**MME JOCELYNE HOULE**  
Maire suppléante et vice-présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif